

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

Lundi 3 février 2020 à 18h00 (salle 101)

**Etaient présents**

<b>Nom – Prénom</b>	<b>Qualité</b>	
<b>Membres siégeant avec voix délibérative</b>		
Brigitte Proucelle ou Mark Alexander Shreiweis	Conseillère de coopération et d'action culturelle Attaché de coopération éducative	Excusés
Philippe Courjault	Proviseur	Présent
Pascaline Gaussoit	Proviseure adjointe	Présente
Rachid Salama	Directeur administratif et financier	Présente
Pascal Adam	Directeur primaire	Présente
Stéphanie Galoche	Directrice PVE	Présente
Fabienne Barroca-Paccard (T)	Représentants des personnels enseignants	Présente
Marie Dimur (T)		Présente
Mounir Méhablia (T)		Présent
Yann-Michaël Guidez (T)		Présent
Colette Godet (T)		Présente
Thomas Collin-Lange (S)		
Marie Ibrahim (S)		
Nadège Gourrat (T)	Représentants des personnels non enseignants	Présente
Florence Piovanelli (S)		





Anyès Babillon (T)	Représentants des parents	Présente
Anne-Sophie Belzile (T)		
Aline Dimitri (T)		Présente (18 h 15)
Sherine Nahmias (T)		Présente
Thomas Chenevier (S)		
Julie Gasse-Sylvestre (S)		
Tudor Hera (S)		
Philippe Ngassam (S)		Présent
Julia Edwards (T)		Représentants des élèves
Marianne Haziza (T)	Présente	
Megan Horsthuis (S)		
Paul Hassard	Vice-président du CVCL	Présent
Sangita Kamblé	Membre du conseil d'administration	Présente
Pierre Danten	Président du conseil d'administration	Présent
Marc-Albert Cormier	Conseillers consulaires	
Daniel Brignoli		
Francine Watkins représenté par Yann Alexandre Girard		Présent
Kareen Guida		





## Ordre du jour

### **1 Points pour décision (vote)**

- |    |   |                            |
|----|---|----------------------------|
| 1A | Approbation de l'ordre du jour                                |                            |
| 1B | Approbation du compte rendu de la séance du 7 novembre 2019 – | <a href="#">Annexe 1.B</a> |
| 1C | Adoption du calendrier scolaire 2020-2021                     | <a href="#">Annexe 1.C</a> |

### **2 Points pour avis (vote)**

Aucun point n'est porté à l'ordre du jour

### **3 Points pour information**

- |    |  |                           |
|----|--|---------------------------|
| 3A | Prévision d'effectifs et de structure – Rentrée 2020   | <a href="#">Annexe 3A</a> |
| 3B | Point sur l'avancement du projet d'établissement<br><i>Ouverture d'une section internationale américaine à la rentrée 2020</i> |                           |
| 3C | Missions établissement au lycée jusqu'en juin 2020   |                           |
| 3D | Compte rendu des exercices de sécurité   | <a href="#">Annexe 3D</a> |
| 3E | Point sur les journées portes ouvertes   |                           |

### **4 Points pour discussion**

Aucun point n'est porté à l'ordre du jour

### **5 Questions diverses**

Le proviseur constate que 16 personnes sont présentes (16 votants). Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte à 18h05.

Le chef d'établissement souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres.

Le secrétariat de séance est confié à Mme Gaussot, proviseure adjointe, et le secrétariat adjoint à Sherine Nahmias, représentante des parents.

Le compte-rendu de séance sera transmis au secrétaire-adjoint pour relecture et correction, avant diffusion pour information. La validation de ce compte-rendu interviendra au début de la prochaine séance.

## 1. POINTS POUR ADOPTION (VOTE)

### **1.1. Adoption de l'ordre du jour**

Le proviseur lit l'ordre du jour et propose de l'adopter sans changement n'ayant reçu aucune demande dans ce sens. Il souhaite cependant ajouter un point sur un compte rendu sur la sécurité.

<b>Pour : 16</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions :</b>
<b>Décision :</b>	L'ordre du jour est adopté.	





### **1.2 Adoption du compte rendu de la séance du 7 novembre 2019 – Annexe 1.B**

Le proviseur remercie les secrétaires pour leur efficacité dans la rédaction du compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> octobre et propose de l'adopter.

Un correctif est à apporter sur la liste des présents : Julia Edward était présente en tant que représentante des élèves, à l'inverse de Megan Horsthuis qui n'a pas siégé lors de la séance.

<b>Pour :</b>	16	<b>Contre :</b>	0	<b>Abstentions:</b>	0
<b>Décision :</b>	Le compte rendu de la séance du 7 novembre 2019 du conseil d'établissement est adopté avec le correctif susmentionné.				

### **1.3 Adoption du calendrier scolaire 2020/2021 – Annexe 1.C**

Le groupe de travail sur le calendrier scolaire s'est réuni à deux reprises pour étudier les différentes options et contraintes et élaborer la proposition envoyée aux membres du conseil.

Trois scénarios ont été étudiés :

- Deux semaines de congés en février et une semaine en avril
- Une semaine de congés en février et deux en avril
- Dix jours de congés en Octobre, février et avril.

Le nouveau texte relatif à l'élaboration du calendrier scolaire impose de ne pas organiser la pré-rentrée avant le 1<sup>er</sup> septembre.

Par ailleurs, la proposition élaborée permet de repousser la date de la sortie au 30 juin et de permettre aux élèves de reprendre les cours après les examens, à l'exception des élèves de Terminale.

Il se rapproche enfin du rythme 7 semaines de cours / 2 semaines de congés en allongeant un peu les congés d'octobre et de février.

Le proviseur remercie tous les membres du groupe de travail pour la très grande qualité des échanges qui ont permis d'aboutir à cette proposition assez nouvelle. Il rappelle qu'à l'issue du vote du conseil, le calendrier sera soumis à l'approbation de l'IEN.

Une représentante des enseignants, membre du groupe de travail, indique que les remarques négatives émanant des collègues du Secondaire ont concerné essentiellement la date de fin d'année. Fixée au 30 juin, la fin des cours est apparue à certains comme très reculée, au regard du calendrier 2019-2020.

Or, cette représentante précise que si la structure actuelle du calendrier avait été maintenue, la date de fin d'année aurait de toute façon été fixée au 25 juin. Au final, la différence est en réalité mineure.

Elle regrette de ne pas l'avoir mentionné d'emblée aux collègues, ce qui aurait permis de relativiser l'importance de ce changement.

Une autre réserve émise concerne l'augmentation du nombre de jours congés scolaires positionnés avant les dates actuelles du bac et du brevet. Si ces jours sont récupérés sur le mois de juin pour la plupart des classes et n'ont donc, en ce sens, aucun impact, les conséquences sont autres pour les classes à examen puisque les épreuves du bac démarrent actuellement autour du 20 mai et celles du brevet, début juin.





Finir les programmes, dans ce contexte, constitue un défi et cette inquiétude est soulevée également par certains parents.

Monsieur Courjault indique qu'une réflexion sur le calendrier des examens est à engager sur la zone. Le lycée Claudel n'en maîtrise pas tous les aspects puisque son élaboration doit associer l'ensemble des établissements. Mais le lycée se montrera volontariste dans l'idée d'un recul des dates d'examen. En tout état de cause, la réforme du baccalauréat, qui se traduit dans les faits par un nombre d'épreuves finales limitée à quatre, permet de réduire l'impact de cette modification de calendrier. Par ailleurs, les élèves de Première reviendront en classe après les épreuves anticipées et pourront ainsi avancer dans les programmes, ce qui représente, sur les deux années du cycle terminal, un temps de classe supplémentaire par rapport à la réalité actuelle.

Ces points mis à part, les retours des enseignants du Secondaire sont globalement très positifs.

Du côté des enseignants du Primaire, les représentantes indiquent qu'aucune remarque particulière sur la proposition de calendrier n'a été faite par les collègues, si ce n'est sur la durée de la période 1 pouvant apparaître comme un peu trop longue par rapport à la durée de la période 2. Sur ce point, les membres du groupe de travail expliquent la démarche qui a consisté à tenir compte de deux paramètres importants :

- la semaine de rentrée est en fait tronquée et ne constitue pas une « vraie » semaine
- le positionnement de l'Action de Grâce impose de tenir compte des lundis « perdus » et a guidé la réflexion sur le positionnement et le découpage des congés d'automne.

Les parents soulignent enfin que les retours reçus ont été très contrastés. Au-delà de la question des examens déjà évoquée, celle d'une « remise en route » plus longue des élèves après 10 jours de vacances, à trois reprises dans l'année, a été soulevée.

Les représentants des élèves, pour leur part, n'ont reçu qu'un seul retour (positif) sur la proposition de calendrier.

Le proviseur propose aux membres du conseil d'adopter la proposition de calendrier scolaire 2020/2021 présentée en annexe :

<b>Pour :</b>	15	<b>Contre :</b>	2	<b>Abstentions :</b>	
<b>Décision :</b> Le calendrier scolaire 2020/2021 est adopté.					

## 2. POINTS POUR AVIS (VOTE)

Aucun point présenté pour avis ne figure à l'ordre du jour.

## 3. POINTS POUR INFORMATION

### A. Prévision d'effectifs et de structure – Rentrée 2020 – Annexe 3A

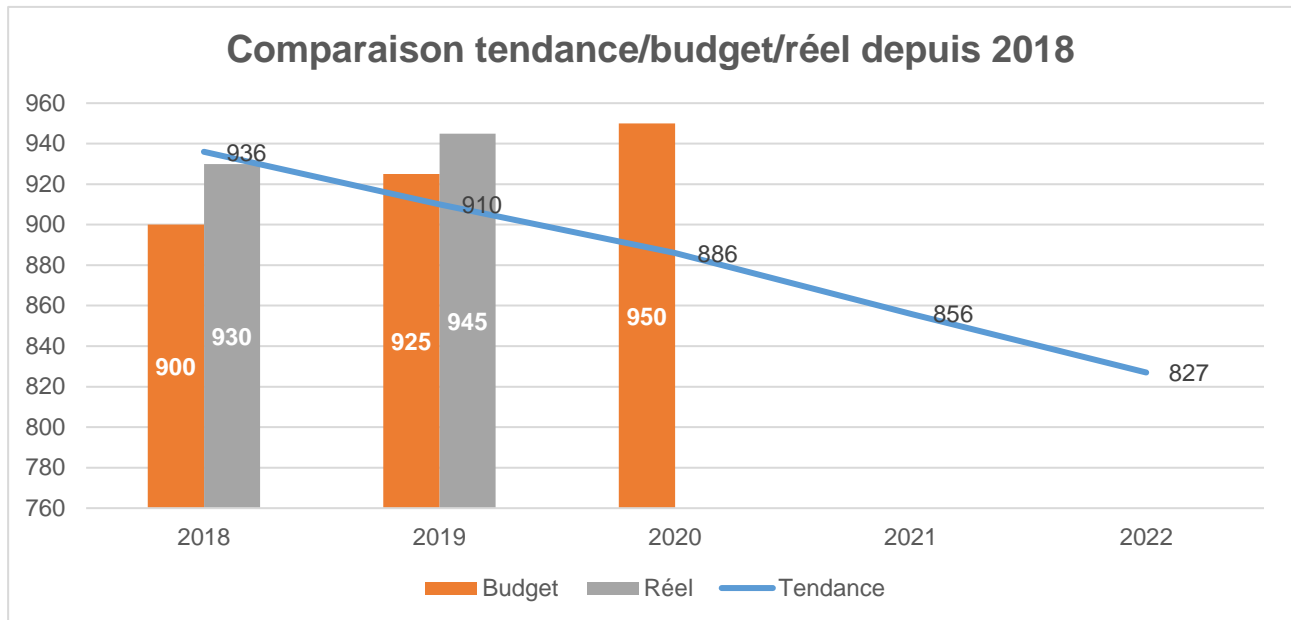
Le proviseur présente le tableau des effectifs fin janvier et rappelle les objectifs de croissance que l'établissement s'est fixé afin d'accueillir 975 élèves à la rentrée prochaine.

Il présente aussi la tendance naturelle de l'établissement depuis la rentrée 2018 en rappelant :





- Que les effectifs réels traduisent déjà les efforts consentis pour augmenter le nombre d'élèves ;
- Que l'objectif de 975 élèves constitue, en termes budgétaires, un scénario optimiste qui ne sera probablement pas retenu pour l'élaboration du budget 2020.



Dans cette perspective, nous préparons la rentrée prochaine aux alentours de 950 élèves avec les précisions suivantes :

- Deux classes de GS au lieu de trois ;
- Maintien à ce stade d'une classe à double niveaux en élémentaire mais les effectifs seront suivis de près ;
- Ouverture d'une classe de 5ème au regard des effectifs de 6ème

Les échanges qui suivent soulèvent quelques questions ou remarques :

- *Quid de la légende selon laquelle il y aurait beaucoup de départs à l'issue de la 4<sup>ème</sup> ?*

Les chiffres ne sont pas éloquentes et nous ne remarquons pas de tendance particulière à ce sujet. Des élèves quittent l'établissement à chaque niveau mais d'autres arrivent également. Nous notons par exemple depuis plusieurs années une recrudescence d'élèves qui intègrent l'établissement en classe de Seconde. Il s'agit le plus souvent d'élèves français ou déjà scolarisés dans le réseau. Plus généralement, le DAF indique qu'un travail d'analyse fine des départs est nécessaire afin d'identifier les départs « naturels » ou liés à un déménagement aux départs motivés par d'autres raisons (coût financier par exemple).

Le proviseur ajoute qu'il convient, sur la question des effectifs, d'être à la fois prudent et rigoureux car l'observation de l'évolution sur le long terme met en évidence des périodes de baisse ou d'augmentation importantes qu'il nous est impossible d'expliquer objectivement. Dans ce contexte, l'amorce positive que nous constatons actuellement doit donc être également considérée avec précaution.





- *Quelle est la structure de référence pour la Maternelle ?*

La structure de référence est d'une PS, deux MS et trois GS.

### **B. Ouverture d'une section internationale américaine en 2020/2021**

La demande d'ouverture d'une section internationale américaine à la rentrée 2020 a été approuvée par le ministère de l'éducation nationale.

Le lycée ouvrira donc à la rentrée prochaine une SI :

- En élémentaire du CP au CM2
- En collège à partir de la Sixième avec une première session du DNBI en juin 2022
- En lycée à partir de la Seconde avec une première session de l'OIB en juin 2023

Il s'agit-là d'une reconnaissance du projet de l'établissement en matière de projet linguistique et du fort engagement des équipes.

La section internationale va permettre de :

- renforcer l'offre pédagogique du lycée ;
- diversifier les parcours linguistiques des élèves et valoriser leurs compétences ;
- établir de nouveaux partenariats avec des établissements d'Amérique du nord

Prochaines étapes :

- Une présentation de la politique des langues est prévue le 19 mars prochain à destination des parents et sera reconduite tous les ans.
- Élaboration du programme de travail avec les enseignants
- Définition d'une politique d'admission en section internationale en collège et en lycée.

Les échanges qui suivent permettent d'apporter les précisions suivantes :

Il est techniquement impossible de nommer cette section internationale comme étant « canadienne » car les textes français définissent réglementairement deux types de section internationale anglophone : la section internationale britannique et la section internationale américaine. Il s'agit au lycée Claudel d'ouvrir une section internationale américaine mais il va de soi que la dimension canadienne (à travers les auteurs étudiés, les partenariats locaux mis en place, la contextualisation des programmes d'histoire-géographie) aura une place importante. La dénomination de section internationale « nord-américaine » suggérée par les parents est une terminologie qui pourrait cependant être utilisée dans notre contexte local.

La section internationale, au Secondaire n'est pas une section élitiste puisqu'il n'y aura pas de classes « SI ». Les élèves seront répartis dans les différentes classes du niveau et seront regroupés seulement aux moments dédiés.

La charge de travail importante générée pour les élèves qui intégreront la SI doit nous questionner sur les critères d'admission dans la section : il ne s'agit pas forcément d'accueillir les meilleurs élèves en anglais. La maîtrise du français sera également un critère déterminant car un élève dont les compétences en français, langue de scolarisation, sont solides sera plus à même d'absorber, de façon générale, le surcroît de travail de la SI. Pour rappel, la SI correspond à 4 h de littérature en anglais, en plus de l'horaire habituel dans la langue, et la moitié de l'horaire d'histoire-géographie en anglais.







La définition de critères d'admission va faire l'objet d'un travail en interne avec les équipes. Elle est indispensable, d'une part pour éviter les échecs, d'autre part parce que le calibrage structurel prévu est de former un groupe SI par niveau au Secondaire. La taille de ce groupe n'est pas encore définie mais potentiellement les demandes pourraient être supérieures aux places disponibles. Les parents soulignent à cet égard que la présentation claire et transparente des caractéristiques de la SI, des critères d'admission et des conditions de réussite des élèves constitue un enjeu majeur de communication qui doit permettre d'aider les parents à faire le choix ou non de ce parcours pour leur enfant.

Sur ce dernier point, il est précisé qu'en dehors de la question des examens qui se posera en 3<sup>ème</sup> (DNBi) et en 1<sup>ère</sup> (OIB - option internationale du bac), un élève pourra intégrer et quitter le parcours SI à tout moment.

La discipline non linguistique (DNL) de la SI est pour l'instant l'histoire-géographie. C'est en effet la discipline support « historique » de ce type de section. Les textes français prévoient la possibilité de mettre en place d'autres DNL, en mathématiques et en enseignement scientifique. Ce n'est pas ce qui est prévu pour l'instant au lycée Claudel mais les choix pourraient évoluer à plus long terme. Les parents soulignent le grand intérêt qu'il y aurait à proposer une DNL en enseignement scientifique, au regard de la poursuite d'études des élèves dans des programmes canadiens anglophones.

### C. Missions établissement au lycée jusqu'en juin 2020

Les missions établissement programmée cette année sont les suivantes :

Histoire géographie	Réforme du baccalauréat	26 et 27 septembre 2019
Maths/Techno	Laboratoire de mathématiques	3 octobre 2019
		21 novembre 2019
		17 janvier 2020
		05 juin 2020
Techno / SPC	Python	10 octobre 2019
SVT	Enseigner par compétences	17 et 18 octobre 2019
		29 novembre 2019
SPC	Enseigner par compétences	18 octobre 2019
		10 janvier 2020
		25 mai 2020
EPS	Réforme du baccalauréat	24 octobre 2019
SVT	Parcours santé	7 et 8 novembre 2019
1 <sup>er</sup> degré	l'écrit au cycle 3	18 et 20 février 2020
Anglais/Esp./HG	Enseigner en section internationale	2 et 3 avril 2020

Ces missions portent sur des problématiques spécifiques à l'établissement et sont d'une très grande richesse pour les enseignants.







La direction comprend les inquiétudes des parents au sujet des absences générées mais souligne que tous les efforts sont entrepris pour assurer les remplacements, dans un cadre organisationnel contraint (disponibilité des professeurs susceptibles de suppléer).

Il est à noter que lorsqu'un professeur est absent pour formation, le motif « Formation continue » apparaît sur Pronote, ce qui permet d'éclairer les parents sur la nature administrative de l'absence.

#### **D. Compte rendu des exercices de sécurité - Annexe 3D**

Le proviseur présente le rapport du directeur des opérations sur les exercices d'évacuation et de confinement réalisés au cours du 1<sup>er</sup> semestre.

#### **E. Point sur les journées portes ouvertes**

	<b>Novembre 2019</b>	<b>Janvier 2020</b>	<b>TOTAL</b>
Familles inscrites	88	43	<b>131</b>
Familles présentes	43	29	<b>72</b>
Ouvertures de dossiers	7	8	<b>15</b>

Suite à l'édition du 24 janvier, une invitation à remplir un sondage a été envoyée à 114 familles dont 9 seulement ont répondu :

#### **Quel était votre objectif principal en assistant aux portes ouvertes ? (réponse multiple)**

- 1- Visiter les locaux et les installations (77%)
- 2- Rencontrer l'équipe et les professeurs (55%)
- 3- Découvrir les spécificités du système français (55%)

#### **Quel est votre niveau de satisfaction sur l'atteinte de ces objectifs ?**

- Très satisfait (66%)
- Plutôt satisfait (22%)
- Très insatisfait (11%)

#### **Quel degré d'importance accordez-vous aux points suivants ? (Les plus populaires)**

- 1- Perspectives post-secondaires
- 2- Taille des classes / apprentissage des langues
- 3- Variété des activités périscolaires

#### **Après avoir participé aux portes ouvertes, quelle est votre impression générale du lycée Claudel?**

- Excellente (55%)
- Bonne (44%)

### **4. POINTS PRÉSENTÉS POUR DISCUSSION**

Aucun point présenté pour discussion ne figure à l'ordre du jour.





## 5. QUESTIONS DIVERSES

### 5.1 Point sur la situation relative au nCov-2019

Le proviseur explique les règles suivies par le lycée Claudel au regard de l'épidémie qui sévit en Chine.

Le lycée suit la situation et les recommandations énoncées par les autorités sanitaires d'Ottawa, de l'Ontario et du gouvernement fédéral.

Il n'y a pas de réglementation spécifique en matière de scolarisation en dehors des mesures prises par le gouvernement canadien pour l'évacuation prévue des ressortissants canadiens actuellement présents à Wuhan.

Les seules demandes de scolarisation reçues concernent des élèves scolarisés à Pékin, Shanghai ou Hong Kong mais aucun élève de l'école française internationale de Wuhan.

Le lycée exige que le dossier d'immunisation soit complet avant de débiter les cours.

*Hors PV :*

*Le lycée a reçu mardi 4 février une note de l'agence précisant le dispositif d'accueil de ces élèves : l'inscription dans l'établissement peut être entérinée dès la finalisation des démarches par les familles. Par précaution, la présence physique des élèves au lycée sera en revanche retardée de 15 jours après l'entrée sur le territoire canadien.*

*Dans ce laps de temps, les élèves pourront bénéficier d'un suivi de leur scolarité à distance, grâce notamment à Pronote.*

L'ordre du jour étant épuisé, le proviseur remercie les membres et lève la séance à 19 h 49.

La secrétaire,

La secrétaire adjointe,

Le proviseur,

Pascaline Gaussot

Sherine Nahmias

Philippe COURJAULT

**Dossier suivi par :**

Ginette Secours

Secrétaire de direction

[secretaire.direction@claudel.org](mailto:secretaire.direction@claudel.org)

Tel : (1)613-733-8522 poste 605

**Référence(s) :** G:\Drive partagés\1-Direction\Gouvernance\Conseil d'établissement\Séances AS2019\Séance du 2020-02-03\2020-02-03 Compte rendu.docx

